



Globalia

1. Définition :

Globalia de l'Ardenne Prévoyante, ce sont des avantages nombreux et variés :

- Une couverture complète, en un seul contrat détaillé pour toute la famille
- Une seule prime, avec possibilité de paiement mensuel sans frais
- La garantie du tarif le plus bas et une transparence totale
- Un seul courtier pour gérer votre dossier

2. Avantages :

Un seul contrat, une seule quittance, une seule domiciliation :

Globalia est un regroupement de minimum 2 risques avec une seule prime pour l'ensemble du contrat et la possibilité de paiements mensuels ou trimestriels sans majoration (avec une domiciliation). Et si vous optez pour 2 risques principaux ou 3 risques dont un principal avec un paiement semestriel ou annuel, vous bénéficiez d'une réduction de 3%.

La garantie du tarif le plus bas et une transparence totale :

Avec Globalia, vous avez la garantie d'obtenir le tarif le plus bas. Un récapitulatif détaillé des primes pour chaque assurance reprise dans le contrat vous est remis. Il vous permet d'avoir une vision claire et précise de votre budget assurances, sans mauvaises surprises.

Tout en un pour une grande facilité :

Un seul contrat, c'est un seul courtier et une seule compagnie pour toutes vos assurances privées. Les contrats éventuels auprès d'autres assureurs peuvent être intégrés très facilement et indépendamment de leur échéance.

Prime minimale par périodicité:

- Mensuel : 50 €
- Trimestriel : 100 €
- Semestriel : 100 €

3. Couvertures :

Tous les véhicules de votre famille :

Grâce à une assurance auto qui couvre tous vos véhicules (voitures, camionnettes, motos, quads, mobil homes, ancêtres, cyclomoteurs).

Votre patrimoine immobilier et mobilier :

Grâce à une assurance incendie qui permet de couvrir votre habitation privée, même s'il s'agit d'un bâtiment servant partiellement à usage de bureau ou à l'exercice d'une profession libérale (pharmacie excepté) ainsi que tout immeuble de rapport.

Les dégâts occasionnés par les membres de votre famille :

Grâce à une assurance Responsabilité Civile Vie Privée qui protégera votre patrimoine en cas de dégâts occasionnés par l'un des membres de votre famille.

Les dommages corporels en cas d'accident :

Grâce à une assurance sécurité conducteur, individuelle circulation et une individuelle jeunes (pour les – de 18 ans), tous les membres de votre famille bénéficient d'une couverture des frais liés aux dommages corporels en cas d'accident.

La sécurité financière de votre famille :

Grâce à un PLAN EPARGNE, un SECURE ou une assurance solde restant dû.